

Procedure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2010/2216(BUD)	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Irlande en 2009		
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		
Zone géographique Irlande		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE BÖGE Reimer Rapporteur(e) fictif/fictive S&D GARDIAZABAL RUBIAL Eider ALDE GERBRANDY Gerben-Jan	04/10/2010
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 3047	Date 22/11/2010
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
24/09/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0534	Résumé
07/10/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/11/2010	Vote en commission		Résumé
16/11/2010	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0328/2010	
22/11/2010	Adoption du projet du budget par le Conseil		
	Résultat du vote au parlement		

23/11/2010			
23/11/2010	Décision du Parlement	T7-0403/2010	Résumé
23/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		
04/12/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2010/2216(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/03910

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2010)0534	24/09/2010	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE450.855	13/10/2010	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A7-0328/2010	16/11/2010	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T7-0403/2010	23/11/2010	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2010/745](#)
[JO L 318 04.12.2010, p. 0042](#) Résumé

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Irlande en 2009

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Irlande touchée par de graves inondations en 2009.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le [règlement 2012/2002/CE](#) du Conseil.

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par l'Irlande à la suite de très fortes pluies ayant causé de graves inondations en novembre 2009, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- Dommages directs : 520.900.000 EUR ;
- Aide proposée : 13.022.500 EUR.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de 13.022.500 EUR, à affecter sous la rubrique 1b du cadre financier.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite chaque branche de l'autorité budgétaire à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présente un projet de budget rectificatif (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2010 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2010/2217](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Irlande en 2009

La commission des budgets a adopté à l'unanimité le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE, DE) appelant le Parlement européen à approuver telle quelle la proposition de décision relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Selon la proposition, ce Fonds serait mobilisé à hauteur de 13.022.500 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2010 pour venir en aide à l'Irlande confrontée à de graves inondations en novembre 2009.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Irlande en 2009

Le Parlement européen a adopté par 538 voix pour, 20 voix contre et 3 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Selon la proposition, le Fonds sera mobilisé à hauteur de 13.022.500 EUR en crédits d'engagement et de paiement en 2010 pour venir en aide à l'Irlande confrontée à de graves inondations en novembre 2009.

À noter que parallèlement le Parlement a adopté la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif (n° 8/2010) destiné à inscrire formellement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2010/2217](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Irlande en 2009

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour aider l'Irlande touchée par de graves inondations en 2009.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2010/745/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par l'Irlande concernant une catastrophe provoquée par de graves inondations, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de 13.022.500 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2010.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2010, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2010/2217](#)).